

# Comment lire un décompte de chômage



<http://admin.fr.ch/cpch>

Caisse publique de chômage  
du canton de Fribourg  
Rue du Nord 1 - 1700 Fribourg



[Caisse10.info@fr.ch](mailto:Caisse10.info@fr.ch)



<http://admin.fr.ch/oaalk>

Öffentliche Arbeitslosenkasse  
des Kantons Freiburg  
Bahnhofzentrum - 3186 Düringen

Tél. 0263055425 - Fribourg, 10.12.08 / T7NKG

Coordonnées de la  
personne à appeler  
en cas de questions

Monsieur  
Route  
1700 Fribourg

**D E C O M P T E**  
Décembre 2008

No AS 756..  
No bénéficiaire

No AS et No du  
dossier de l'assuré

	Salaire brut assuré (moyenne 6 ou 12 derniers mois)	Pourcentage assuré Ex. : 80 % = charge enfant	Moyenne de jours ouvrables pendant l'année	Nombre de jours à indemniser
Gain assuré * %-indemn. journal. jours de travail moyens = indemn. journ.	Fr. 4785.00	80.00	21.70	Fr. 176.40
Jours contrôlés			23.0	(Nombre de jours ouvrables du mois)
Nb de jours donnant droit à une indemnité journalière			23.0	(à indemniser)
Indemnité	23.0	à Fr. 176.40	Fr. 4'057.20	Fr. 4'057.20
Brut				Fr. 4'057.20

AVS/AI/APG	5.05 %	Fr. 4'057.20	Fr. 204.90-	
LAA	2.91 %	Fr. 4'057.20	Fr. 118.05-	
LPP-prime risque			Fr. 8.05-	Fr. 331.00-
Déduction tiers SERVICE			Fr. 800.00-	
Déduction tiers OFFICE			Fr. 701.20-	Fr. 1'501.20-
Net				Fr. 2'225.00
Paielement	CH			Fr. 2'225.00

Charges sociales ; à  
déduire du brut

Déductions sur  
salaire pour des tiers

Montant net versé  
sur le compte

Compte bancaire aux normes  
européennes, débutant par CH

Au vu de ce paiement anticipé, il se peut que votre situation change  
durant le mois de décembre. Si tel est le cas, veuillez nous en  
informer (maladie, accident, fin de GI, autres).

Délai-cadre 03.03.08 - 02.03.10	Droit maximum	400
Etat des compteurs au 07.07.09		
- Indemnités journalières perçues		161.0
- Solde des jours d'indemnisation sans contrôle		10.0
	Solde droit	239.0

Protection accidents: Prière d'annoncer la fin ou l'interruption de la  
période de chômage à la caisse-maladie! (Art. 10 LAMal)

**Important !**  
Textes d'informations de  
la caisse à l'attention de  
l'assuré

Période de chômage  
possible ; en règle  
général : 2 ans

Maximum de jours à  
indemniser

Droit aux vac ances  
pendant le chômage

Nombre de jours  
ouvrables restants à  
indemniser